

Le Tholonet, le 12 mai 2022

Affaire suivie par : Romain BOULET  
Téléphone : 04 42 66 67 57  
E-mail : [romain.boulet@canal-de-provence.com](mailto:romain.boulet@canal-de-provence.com)

N/Réf : RB/MA – 22D-000 886

Objet : Projet d'aménagement hydroagricole Bas  
Calavon Réseau d'Oppède phase 2  
Demande de recours gracieux à l'arrêté  
n° AE-F09321P0370 du 20/01/2022 portant décision  
d'examen au cas par cas

Monsieur le Préfet de Région  
Préfet des Bouches-du-Rhône  
Direction régionale de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement  
Secrétariat général  
16 rue Zattara - CS 70248  
13331 MARSEILLE CEDEX 3

Envoi dématérialisé

Monsieur le Préfet de Région,

Dans le cadre de l'aménagement hydraulique du département de Vaucluse, la Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale va procéder à l'aménagement hydro-agricole du secteur du Bas Calavon, réseau d'Oppède-Maubec (84), dans le but de compléter le réseau d'eau brute à partir des infrastructures SCP existantes.

Cet aménagement a nécessité la réalisation d'une demande d'examen au cas par cas auprès de l'autorité environnementale, qui a abouti à l'arrêté n° AE-F09321P0370 du 20/01/2022 portant décision de soumettre le projet à une Etude d'Impact en application de l'article R122-3 du code de l'environnement.

Nous avons déposé en date du 14/03/2022 un recours gracieux à cette décision, comportant un document reprenant point par point les considérations ayant mené à la décision de soumettre ce projet à étude d'impact.

Un mail reçu de l'instructeur DREAL en date de ce jour indique un rejet du recours, sans détail quand aux motifs retenus.

Nous vous invitons par la présente à bien vouloir nous communiquer les motivations ayant abouti à cette décision, si elle est avérée, particulièrement impactante pour ce projet et que nous ne comprenons pas, compte tenu des enjeux environnementaux identifiés et des mesures adoptées.

Il s'agit en effet d'une des opérations les plus modestes actuellement en cours sur la concession régionale de la SCP, de part la volumétrie des travaux à effectuer et les enjeux identifiés en phase amont. Cette dernière consiste en un maillage technique entre 2 réseaux existants sur un périmètre partiellement équipé à l'irrigation, comprenant 12 km de conduites enterrées.

Arrivé pour 10h  
SEL  
MUR  
20/05/22

SCADE  
UE  
Boulet D.T.

ARRIVEE COURRIER  
24 MAI 2022  
SECRETARIAT SCADE

Plus de deux ans d'études préalables, avec l'appui d'un prestataire écologue extérieur, nous ont notamment permis d'identifier l'ensemble des enjeux environnementaux afin de déterminer un tracé de moindre impact et d'appliquer dans un second temps sur les quelques secteurs concernés à enjeux modérés des mesures systématiques d'évitement ou de réduction des impacts résiduels.

Le PNR du Luberon a par ailleurs été associé tout au long de cette démarche, et ses avis intégrés.

Cet aménagement, qui ne comporte aucune construction ou installation notable, est implanté à plus de 90 % sous routes ou ses accotements, dans les chemins d'exploitations ou tournières de champs par ailleurs cultivés et labourés. L'intégralité des accords fonciers ont été obtenus à l'amiable auprès des propriétaires et concessionnaires concernés. Les calendriers écologiques ont été pris en compte pour la période de réalisation des travaux, qui doit débiter à la fin des vendanges.

Ce positionnement, s'il est confirmé, est de nature à remettre en question ce projet, très attendu sur ce secteur par les propriétaires et exploitants agricoles soucieux de sécuriser leur production dans le contexte actuel, et soutenu par les collectivités locales et les partenaires institutionnels (Région, Département, Chambre d'agriculture et GDA).

Nous vous invitons, à la lecture de ces éléments, fournis dans le dossier initial du cas-par-cas et complétés point par point dans le recours déposé, à bien vouloir nous confirmer votre position sur ce projet.

En vous remerciant de votre considération, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet de Région, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Directeur du Développement,



Benoît MOREAU